

Utopie 4 : instituer la justice fiscale (fiscalité écologique et sur le patrimoine).

De quoi s'agit-il ?

- Remplacement de l'imposition sur les revenus (IR, IS, ISF, CSG, Taxe Foncière) par une taxe sur le patrimoine non-investi dans l'Economie (patrimoine « dormant »).
- Mise en place de biotaxes (taxes sur la destruction et la consommation de capital naturel – ressources foncier, habitats naturels – et sur les modes de production et de consommation qui sont à l'origine des dérèglements actuels) en remplacement des cotisations sociales.

Quels seraient les bienfaits de cette proposition ?

- Une fiscalité équitable (en fonction de ce que chacun possède sans l'utiliser et non-pas sur le fruit de son travail), une libération des revenus du travail.
- Abaissement de la pression fiscale pour les particuliers et pour les entreprises.
- Relance des investissements et de l'embauche.
- Favorisation de l'Economie de la fonctionnalité par rapport à celle sur les biens produits, favorisant les systèmes de partage et de location.
- Hausse du pouvoir d'achat de 90% des ménages, les revenus n'étant plus taxés
- Respect de l'environnement et préservation des ressources
- La fin de la fraude fiscale et des paradis fiscaux
- La circulation des flux monétaires orientée vers l'économie réelle.
- Installation d'entreprises en France (fin de l'impôt sur les sociétés), la France devient un paradis fiscal propre.
- Incitation à travailler par la disparition de l'impôt sur le revenu et augmentation des seuils de salaires.

Qui en bénéficierait ?

- les particuliers
- les entreprises
- l'économie française

Qui en souffrirait ?

- Les fraudeurs
- Les acteurs des marchés parallèles
- Les plus fortunés qui n'investissent pas leur argent

Quelles valeurs sont-elles en jeu ?

- Ethique
- Solidarité
- partage des ressources

Quels problèmes ou difficultés faudrait-il surmonter ?

- la pression des plus riches
- la révision du modèle fiscal

Quelles étapes pour y parvenir ?

- 1) Introduction d'une taxe sur l'actif net et de biotaxes
- 2) Baisse conjointe de l'IS, l'IR, l'ISF, taxe foncière, droits de succession, CSG et cotisations sociales
- 3) Au final : pas d'impôt et une TAN de 0 si patrimoine <50 K€ et de 1.25% à 3% si patrimoine 50 K€ selon tranche de richesse.

Cela se passe-t-il déjà quelque part ?

cf Piketty